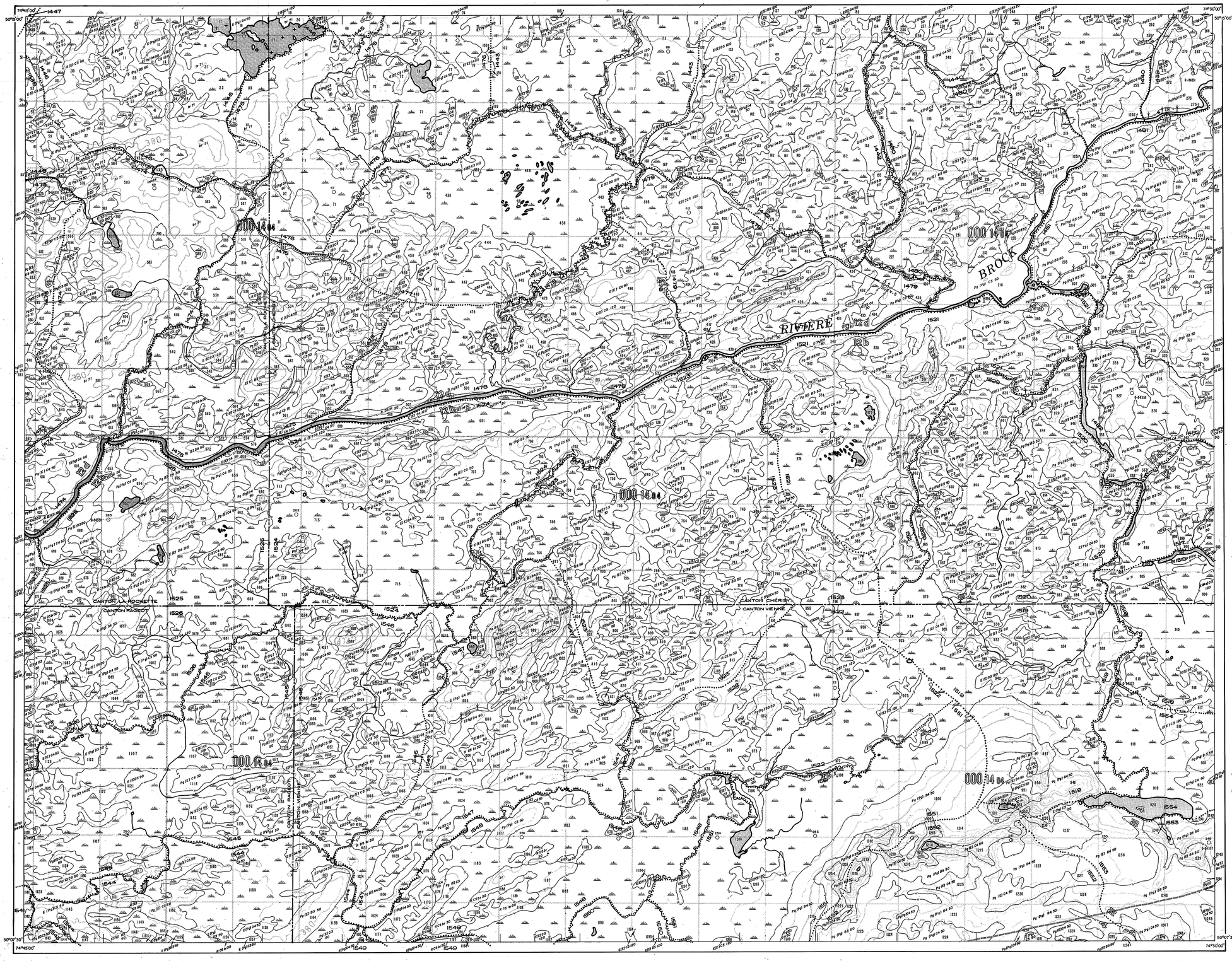

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides
Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R
— — à sapin et/ou épinette blanche	R (S)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (EN)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (PB)
— — à pin rouge	R (PR)
— — à pin gris	R (PG)
— — à mélèze (raisins)	R (M)
— — à épinette	R (EN)
— — à cèdre	R (C)
— — (peuplement)	R
Pessière	E
— — (épinette noire et/ou épin. rouge occupent plus de 75% de la portion résineuse)	E (E)
— — à thuya (cèdre)	E (C)
— — à mélèze	E (M)
— — à sapin et/ou épinette blanche	E (S)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	E (PB)
— — à pin gris	E (PG)
— — à épinette noire et/ou épinette	E (EN)
— — (plantation d'épinette blanche)	E (P S)
— — (plantation d'épinette de Norvège)	E (P E)
— — (plantation d'épinette noire)	E (P EN)
— — (plantation d'épinette rouge)	E (P ER)
Sapinière	S
— — à sapin et/ou épinette blanche occupent plus de 75% de la portion résineuse)	S (S)
— — à thuya (cèdre)	S (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	S (PB)
— — à pin rouge	S (PR)
— — à pin gris	S (PG)
— — à mélèze (raisins)	S (M)
— — (plantation du sapin baumier)	S (P B)
Pinède à pin blanc	Pb
— — — avec pin rouge	Pb (PR)
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portion résineuse)	Pb (PR)
— — — avec thuya (cèdre)	Pb (C)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pb (EN)
— — — avec épinette blanche	Pb (S)
— — — avec pin gris	Pb (PG)
— — — avec peuplier	Pb (PE)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pb (S)
— — — (plantation)	P B p
— — — Plantation de pin sylvestre	P S p
Cédrière	C
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)	C (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)
— — à mélèze	C (M)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	C (PB)
— — à pin rouge	C (PR)
— — à pin gris	C (PG)
— — à sapin et/ou épinette blanche	C (S)
— — (plantation de thuya)	T H p
Pruchière	Pu
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pu (PU)
— — à thuya (cèdre)	Pu (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	Pu (E)
— — à mélèze	Pu (M)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	Pu (PB)
— — à pin rouge	Pu (PR)
— — à pin gris	Pu (PG)
— — à sapin et/ou épinette blanche	Pu (S)
Mélèzin	Me
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Me (M)
— — à thuya (cèdre)	Me (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	Me (E)
— — à pin blanc et/ou rouge	Me (PB)
— — à pin rouge	Me (PR)
— — à pin gris	Me (PG)
— — à peuplier	Me (PE)
— — à sapin et/ou épinette blanche	Me (S)
— — (plantation de mélèze européen)	Me l p
— — (plantation de mélèze japonais)	Me j p
— — (plantation de mélèze brûlé)	Me p

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Peuplement feuillu	Peuplement résineux	Tableau résineux
Feuillu d'essences tolérantes avec pin gris	F1 (PG)	F1 (PG)	F1 (PG)
— — — — — avec pin blanc	F1 (PB)	F1 (PB)	F1 (PB)
— — — — — avec pin rouge	F1 (PR)	F1 (PR)	F1 (PR)
— — — — — avec mélèze	F1 (M)	F1 (M)	F1 (M)
— — — — — avec épinette	F1 (E)	F1 (E)	F1 (E)
— — — — — avec épinette noire ou thuya	F1 (EN)	F1 (EN)	F1 (EN)
Bouleau à bouleau blanc avec sapin	BB S	BB S	BB S
— — — — — avec épinette noire ou rouge	BB (E)	BB (E)	BB (E)
— — — — — avec pin gris	BB (PG)	BB (PG)	BB (PG)
— — — — — avec pin blanc	BB (PB)	BB (PB)	BB (PB)
— — — — — avec pin rouge	BB (PR)	BB (PR)	BB (PR)
— — — — — avec mélèze	BB (M)	BB (M)	BB (M)
Bouleau à bouleau jaune avec sapin	BJ S	BJ S	BJ S
— — — — — avec épinette	BJ (E)	BJ (E)	BJ (E)
— — — — — avec pin gris	BJ (PG)	BJ (PG)	BJ (PG)
— — — — — avec pin rouge	BJ (PR)	BJ (PR)	BJ (PR)
Peuplement avec sapin	P S	P S	P S
— — — avec pin blanc	P B	P B	P B
— — — avec pin rouge	P R	P R	P R
— — — avec épinette noire ou rouge	P E	P E	P E
— — — avec pin gris	P G	P G	P G
Cédrière résineuse	C-R	C-R (C)	C-R (C)
Cédrière résineuse	C-R	C-R (E)	C-R (E)
— — à pin blanc	C-R	C-R (PB)	C-R (PB)
Mélangés d'feuillus tolérants	M F1	M F1 (F)	M F1 (F)
— — sur milieu humide	M F1h	M F1 (F)	M F1 (F)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— d'essences intolérantes	F
— d'essences tolérantes	F1
— d'essences	F1
— (plantation)	F p
Bouleau à bouleau blanc	BB
— à bouleau jaune	BJ
Peupleraie	Pe
Chênaie rouge	Ch
Érablière	Er
— à bouleau blanc	Er (B)
— à bouleau jaune	Er (BJ)
— à feuillus d'essences intolérantes	Er (F)
— à feuillus d'essences tolérantes	Er (F1)
Plantation d'érable à sucre	Er (s)
— — à bouleau jaune	Er (s)
— — de peuplier	Er (s)
— — de peuplier hybride	Er (s)

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Désolé et semi-désolé sec
Désolé et semi-désolé humide

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, récréation, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épinette légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊕ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Chablis partiel
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TIGES DE
10 (ans)	0-20 ans
30	21-40
50	41-60
70	61-80
90	81-100
100	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (ans)	30-50 (ans)
80-30	50-80
80-50	50-80
80-50	50-80
80-50	50-80
80-70	70-80

FORÊT IRRÉGULIÈRE

Jeune irrégulière: Peuplement irrégulier dont la majorité des tiges entre 0 et 30 ans
Mûre irrégulière: Autres peuplements irréguliers dont la majorité des tiges entre 0 et 50 ans
Vieux irrégulière: Peuplement irrégulier dont la majorité des tiges ont plus de 50 ans
Autres peuplements irréguliers dont les tiges ont plus de 50 ans

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	ovoïde
Moyenne	31 à 60 %	▽
Forte	61 à 90 %	▽▽
Abrupte	91 % et plus	▽▽▽
Superficie entourée de pentes > 0 %		⊕

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

GRILLE DENSITÉ - HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	1 (2m)	2 (7m)	3 (12m)	4	5 (7m)	6 (4m)
A 10%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 40%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 60%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E1C3 cd 6 — 6 : défoliation; cd : classe de pente; C3 : classe d'âge; E1 : groupe de l'origine; S : classe de densité; 1 : classe de hauteur; C : classe de tolérance; E : type de couvert

R 12-1 1B 10 01 — 01 : classe de pente; 10 : classe d'âge; B : classe de densité; 1 : classe de hauteur; 12 : classe de tolérance; R : type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. — SIGNATURE
CARTO. FORESTÉ. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. Dryade Conseillers en environnement — SIGNATURE

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 2
Unité de gestion: 26-1
Unité d'aménagement
Unité de sondage: 2*

Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement: 000 14 06
Concessionnaire ou autres

Bassin hydrographique
Bassin primaire: 403 06
Bassin secondaire

Unité de gestion privée

Municipalité
Division de recensement: 99 00
Municipalité
Cadastre

Parcelle: 1553*
Région écologique: 12b*

Municipalité régionale de comté

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Photographie aérienne : 1984
Carte forestière: Année de publication : 1985
Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 1/8/84
Déclinaison magnétique : 18° ouest
Équidistance des courbes : 10 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-J-6 S.E. S.O.	32-J-7 S.E. S.O.	32-J-8 S.E. S.O.
32-J-3 N.E. N.O. S.E. S.O.	32-J-2 N.E. N.O. S.E. S.O.	32-J-1 N.E. N.O. S.E. S.O.
32-G-14 N.E. N.O.	32-G-15 N.E. N.O.	32-G-16 N.E. N.O.

32 J/2 N.E.